



La vie syndicale

Jean Michel BORDES

La commission Vie Syndicale a en charge la vie interne au SNPDEN. Application et évolution des statuts et du règlement intérieur, relations avec les sections départementales et académiques, organisation des stages, préparation des élections professionnelles, sont quelques-uns des secteurs pris en charge. Ses fonctions sont tout à la fois techniques et politiques.

Le SNPDEN, Syndicat National des Personnels de Direction de l'Éducation Nationale a fêté, en mai 2002, lors du Congrès de Nantes, le dixième anniversaire de sa création au Congrès de Clermont-Ferrand, en 1992. Il est né de la fusion de deux syndicats, le SNPDL et le SNPDES qui syndiquaient alors les personnels des lycées professionnels et des lycées d'enseignement général et des collèges.

Le SNPDEN syndique la grande majorité des personnels de direction des lycées, des lycées professionnels, des collèges et des EREA. Il est une exception dans le paysage syndical français à la représentation parcellisée et au taux de syndicalisation souvent bas. Avec plus 9 500 adhérents, dont un nombre important de retraités qui lui sont restés fidèles, il syndique deux collègues sur trois. Trois sur quatre ont voté pour lui en 1998 ; 80 % des commissaires paritaires sont issus de ses rangs. Il est membre de l'Unsa-Éducation, fédération elle-même membre de la confédération syndicale qu'est l'UNSA. Mais il conserve des liens avec les autres syndicats ou confédérations de la sphère enseignante qui fondent leur action sur des principes identiques ou proches des siens.

Dans les premiers articles des statuts, le SNPDEN proclame ses principes fondamentaux. Il « défend une conception élevée du rôle des personnels de direction dont il affirme la responsabilité essentielle dans tous les aspects du fonctionnement des établissements secondaires » ; il affirme « son attachement à l'enseignement public » et « son respect des personnes, de leurs croyances et de leurs convictions » ; il « veille au respect de la laïcité et de la neutralité politique ». Il « combat (naturellement) les thèses fondées sur le racisme et la xénophobie ». Il est « indépendant de tout groupement politique, philosophique ou confessionnel et il s'interdit tout prosélytisme de cette nature ».

Le SNPDEN a pour objet de représenter et de défendre les intérêts professionnels,

collectifs et individuels, matériels et moraux de ses adhérents, d'assurer et de développer entre eux des liens de solidarité actifs et durables, d'assurer leur formation.

Le SNPDEN ajoute à sa vocation première de défense des intérêts de ses adhérents et au-delà, de la profession toute entière, un travail d'analyse, de réflexion et de propositions dans tous les champs de compétence qui sont les siens. C'est ainsi que, par exemple, il aborde les questions pédagogiques et d'exercice du métier, tous domaines où il se doit d'exprimer ses orientations.

Le SNPDEN est au contact du terrain, par ses adhérents d'une part qui expriment leurs opinions par de multiples façons, notamment par des motions élaborées lors des assemblées départementales et académiques, par ses responsables syndicaux, d'autre part, qui demeurent en poste. « Le nez dans le guidon et les mains dans la graisse » si l'on ose dire, les responsables syndicaux mettent leur expérience et leur vécu quotidiens au service de leurs collègues avec qui ils partagent les grandeurs et les servitudes du métier.

Les personnels de direction, isolés dans leurs établissements, trouvent dans notre syndicat un lieu où s'établissent des contacts, des collègues avec qui ils peuvent parler, échanger leurs expériences, éventuellement recevoir des conseils ou de l'aide qu'il ne faut pas hésiter à solliciter, un syndicat qui les écoute et résout nombre de leurs problèmes. Problèmes résolus notamment par les interventions que font les responsables académiques et départementaux, directement ou par l'intermédiaire d'interventions en commissions.

Notre syndicat met son énergie et ses moyens à votre service. Sa force, fondée sur sa représentation, la confiance que lui font les personnels de direction, sa technicité, l'écoute que lui manifestent à tous les niveaux ses interlocuteurs de l'éducation nationale certes, mais aussi des collectivités locales ou territoriales, sont autant d'atouts et de moyens mis au service des personnels.

Sollicitez le SNPDEN, il vous aidera ! Rejoignez-le, participez à ses réunions, formulez vos observations et vos revendications, prenez des responsabilités et soyez des membres actifs de la profession et de ses représentants. Notre profession va

Les personnels de direction, isolés dans leurs établissements, trouvent dans notre syndicat un lieu où s'établissent des contacts, des collègues avec qui ils peuvent parler, échanger leurs expériences, éventuellement recevoir des conseils ou de l'aide.

connaître un profond renouvellement dans les années à venir puisque d'ici cinq ans plus de la moitié des personnels de direction vont partir en retraite. Il faudra donc aussi renouveler les représentants et cadres syndicaux.

Le Congrès de Nantes qui s'est tenu en mai 2002 s'est saisi de cette question importante et a formulé les éléments d'une ligne d'action, pour les années à venir, sinon d'une doctrine pour ce qui concerne cette grande question, a dressé un constat et proposé des moyens d'action.

Le constat :

- arrivée dans nos fonctions de jeunes collègues,
- interrogations de collègues suite aux négociations sur le protocole et les nouveaux statuts, les aspirations de nombre d'entre eux, qui nécessitent de plus amples explications,
- sentiments exprimés sur la nécessité d'une meilleure écoute et d'une information mieux perçue,
- nécessité de susciter des vocations et de former nos futurs cadres, points qui nous obligent à formuler de nouvelles analyses et à repenser la formation.

Les moyens d'action résumés en un slogan qui pourrait être fédérateur : « Écouter, expliquer, former ».

Écouter, c'est prendre en compte, toujours plus et mieux, les modalités d'accueil, d'écoute et d'encadrement, d'aide toutes les fois que cela s'avère nécessaire ; c'est aussi repenser nos méthodes de travail afin que tous, hommes et femmes compris, puissent participer aux réunions syndicales et prendre éventuellement des responsabilités. Notre syndicat d'ailleurs, anticipant sur des mesures qui ont par la suite été prises ailleurs, a inscrit dans ses statuts la place éminente et qui doit être reconnue des et aux femmes, notamment dans les instances représentatives, place à parité dans certaines instances, au prorata de leur nombre dans d'autres.

Expliquer pour mieux faire comprendre l'importance dans le jeu institutionnel de la représentation syndicale, de ses mécanismes, de ses fondements. Expliquer les évolutions de notre syndicat, redire les combats et les victoires, les acquis pour l'ensemble de nos personnels et pour chacun. Dire par exemple que grâce aux différents protocoles signés avec les ministres depuis 1990, notamment le dernier avec Jack Lang en novembre 2000, et avec la promulgation d'un nouveau statut, les personnels de direction sont maintenant placés dans un statut de personnels d'encadrement d'un niveau supérieur qui définit tout à la fois devoirs et droits, responsabilités et conditions d'exercice du métier, gestion, donc recrutement, évolutions, mutations, promotions de carrières et redéfinition des émoluments, bonifications et indemnités financières qui y sont liées. Définitions du « statut » et de la « stature » des personnels de direction dans le contexte de ce début de vingt et unième siècle.

Former enfin les responsables syndicaux d'aujourd'hui et de demain, car l'enjeu est essentiel pour notre syndicat. Il faut pour cela une mobilisation forte de nos structures et une concertation entre les différents niveaux de notre syndicat. Il faut que, conscients des enjeux, les collègues qui entrent maintenant dans les fonctions s'engagent et prennent des responsabilités car, dans les structures démocratiques qui sont les nôtres, il est essentiel que les personnels, les salariés soient représentés et défendus. Il faut enfin que la formation s'effectue dans des stages syndicaux qui seront repensés.

Défendus, ils le sont dans les commissions paritaires académiques et nationales où leurs représentants syndicaux siègent à parité avec les membres de l'administration. Ces commissions traitent de tous les aspects qui touchent à la carrière – promotions, mutations, listes d'aptitude ou détachement – mais aussi siègent en disciplinaires, où les collègues mis en cause par leur administration sont amenés à se défendre, avant que le ministre prenne une décision, une sanction le plus souvent.

Écouter, expliquer, former, impliquent une information de tous. C'est pourquoi, à côté des moyens traditionnels que sont les revues – notre bulletin Direction, mensuel reconnu pour la qualité de ses informations – et les notes régulières adressées aux responsables et aux syndiqués, soit pleinement utilisé l'internet qui offre des possibilités immenses d'échanges d'informations rapides, conviviaux et renouvelés – snpdn@wanadoo.fr.

Le SNPDEN vous aidera. Notre syndicat est ainsi organisé :

- Au niveau départemental un bureau, un conseil syndical, un secrétaire et des responsables. Ce niveau d'organisation est en particulier celui qui gère les relations avec l'inspecteur d'académie.
- Au niveau de l'académie, des structures identiques à celles des sections départementales. Elles gèrent les relations avec le recteur. Aux deux niveaux, des assemblées générales qui définissent la politique des sections départementales et académiques, élaborent des motions, fondements de l'expression et du travail pris en compte ensuite par les structures nationales.
- Au niveau national, un Bureau national, le secrétaire général et les différents responsables ; le conseil syndical national, notre parlement qui fixe les grandes orientations et les grandes lignes de l'action de notre syndicat entre les Congrès qui ont lieu tous les deux ans.

Le SNPDEN, c'est donc tout cela. Rejoignez-nous. Vos idées, vos différences, vos aspirations, vos satisfactions, vos mécontentements, viendront enrichir la réflexion collective. Vous pourrez toujours confronter vos points de vue à ceux des autres. Le SNPDEN, votre syndicat, solidaire et actif, vous attend.

Écouter,
c'est prendre
en compte,
toujours plus
et mieux, les
modalités
d'accueil,
d'écoute
d'encadrement
et d'aide.

Expliquer
les évolutions
de notre
syndicat,
redire les
combats et
les victoires.

Former enfin
les responsables
syndicaux
d'aujourd'hui
et de demain.

Le SNPDEN,
c'est tout cela.
Rejoignez-nous.
Vos idées,
vos différences, vos
aspirations,
vos satisfactions,
vos mécontentements,
viendront
enrichir la réflexion
collective.

Le SNPDEN et la laïcité

Pierre RAFFESTIN

La laïcité a toujours été au centre des préoccupations du SNPDEN. Le respect de celle-ci est clairement affirmé à l'article 2 des statuts de notre organisation : le syndicat « respectueux des personnes, de leurs croyances et de leurs convictions veille au respect de la laïcité et de la neutralité politique ».

En 1998, le congrès de Reims a décidé la constitution d'un groupe de travail en charge de cette question, suite aux élections régionales qui s'étaient traduites par la désignation de plusieurs présidents de région avec les voix des élus FN et l'arrivée importante de conseillers régionaux de ce parti dans les conseils d'administration des EPLE. Intégré à la commission « vie syndicale », l'intitulé de ce groupe parle de lui-même « Laïcité – Vigilance – Action ».

Quelques exemples de son action :

- Dès la rentrée 1998, le SNPDEN a publié un vade-mecum à l'usage de tous les personnels de direction concernant le fonctionnement des conseils d'administration et rappelant les textes fondamentaux (cf. *Direction n° 61*).
- En 2000, le congrès de Toulouse a enrichi l'article 2 des statuts du syndicat en inscrivant qu'il « combat les thèses fondées sur le racisme et la xénophobie ».
- Au cours de l'année scolaire 2000-2001, le SNPDEN a été consulté par le MILS (Mission interministérielle pour la lutte contre les sectes) et le ministère de l'éducation nationale et a apporté sa contribution à la brochure « prévention des risques de prosélytisme sectaire », récemment parvenu dans les établissements et qui, nul doute, est d'actualité.
- En 2002, le congrès de Nantes adopte un texte d'orientation sur la laïcité, concis, articulé autour de quelques idées-forces, auquel les adhérents sont invités à se référer et que vous trouverez ci-après.

Contribution du groupe "Laïcité, Vigilance, Action"

Le groupe "Laïcité, vigilance, action", créé par le Congrès de Reims

s'est vu confirmer sa mission de Congrès de Toulouse qui lui a demandé de formuler une définition de la laïcité ou du moins de tenter de le faire. C'est ce texte qui sera proposé à la commission "Vie syndicale" après étude par le groupe.

Au terme d'une trentaine d'années d'un exercice de la laïcité plutôt fluctuant, porté parfois par une minorité et au vu des profondes évolutions de la société, la commission constate que la laïcité a repris dans beaucoup d'esprits une dimension positive et a retrouvé ses racines républicaines. Dans ce contexte, l'École publique est au centre du débat, et bien entendu, avec elle, les personnels de direction.

La laïcité, valeur actuelle et permanente

Tout d'abord, la laïcité n'a besoin d'aucun adjectif. C'est un principe fondateur de la société républicaine et démocratique, un comportement qui doit "rendre lisible ce qui est commun aux hommes et non exalter ce qui les divise" (Henri Pena-Ruiz). C'est un état d'esprit et non une idéologie, laquelle ferait automatiquement surgir une contre idéologie.

Dans un monde qui hésite entre deux tendances antagonistes – la première privilégiant une société de citoyens solidaires ayant les mêmes droits et soumis aux mêmes devoirs, la seconde prônant une juxtaposition de communautés de tous ordres – la laïcité apparaît comme indispensable et le garde fou à bien des dérives.

L'école publique est clairement l'instrument de la pérennisation de ce principe unitaire dans la reconnaissance duquel chacun doit trouver son épanouissement de citoyen responsable.

La laïcité et les personnels de direction

Dans les établissements, la laïcité est l'affaire de tous. Cependant, de par leur situation dans le système éducatif, les personnels de direction ont la responsabilité, parfois lourde, de faire en sorte que la laïcité se traduise dans

les faits au sein de leurs établissements et s'impose à tous les membres de la collectivité éducative ; responsabilité exigeante car l'exercice de la laïcité n'est pas un comportement inné mais bien un combat quotidien : elle se cultive, s'entretient, elle se vit. Elle s'identifie au respect absolu d'autrui sans se confondre avec une neutralité ou une tolérance plus ou moins artificielles. De cela découle une nécessité urgente : la formation à l'exercice de la laïcité de tous les personnels.

La laïcité et l'enseignement

L'école publique est l'instrument de l'intégration et de la formation citoyennes. Au cours de la deuxième partie du xx^e siècle, le législateur a légitimé un enseignement concurrentiel à l'enseignement public et qui n'a pas, par nature, vocation à être laïque.

Les établissements confessionnels à qui on a confié une mission de service public, n'en restent pas moins porteurs d'une mission de prosélytisme, exigence régulièrement rappelée par leurs hiérarchies.

Quant aux établissements de type privé commercial, ils répondent à des intérêts économiques particuliers. Ils contribuent à une "marchandisation" de la formation.

Le SNPDEN ne peut se satisfaire d'un choix par lequel la République, constitutionnellement laïque, accepte que des établissements se revendiquant ouvertement d'autres valeurs, participe au service public d'éducation.

La laïcité et l'Europe

Force est de constater que, aujourd'hui, l'Europe est construite sur une base essentiellement monétaire, commerciale, voire mercantile. Elle ne peut, malgré de profondes divergences, qu'aspirer à devenir une véritable entité pouvant jouer un réel rôle politique. Elle a besoin, pour se construire, de principes unificateurs. La laïcité, en est un et des plus efficaces.

Au moment où se tient le congrès de Nantes 2002, les récents événements électoraux tant français qu'étrangers, nous incitent à la plus grande vigilance et rendent encore plus actuelle l'exigence laïque.